

Organismes agréés pour mener des travaux de confinement ou de retrait d'amiante

Textes de référence :
Code du travail
Articles A. 4414-15 et suivants

Organisme agréé	Coordonnées	Référence de l'agrément
Désamiantage, Dépollution, Déconstruction (3DP)	BP 3 569 - 98 713 Papeete Tél : 40 50 24 40 Mail : 3dp.be@mail.pf	Décision n° 648/MTS/TRAV/DIR/LJ/sp du 20 mars 2017 accordant l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise Désamiantage-Dépollution-Déconstruction (3DP), Z.I. de la Punaruu (valable jusqu'au 18 janvier 2022 inclus)
JL POLYNÉSIE	BP 380 622 – 98 718 Punaauia Tél: 40 42 09 46 Mail : accueil@jlpolynesie.pf	Décision n° 9162/MTT/TRAV du 20 août 2021 portant prolongation de l'agrément de travaux de confinement ou de retrait d'amiante à l'entreprise J-L Polynésie (valable jusqu'au 26 février 2022 inclus)



DIRECTION DU TRAVAIL

Rue Monseigneur Tepano JAUSSEN Immeuble PAPINEAU 3^e étage
BP 308 - 98713 PAPEETE | Tél (689) 40 50 80 00 | Fax (689) 40 50 80 05
directiondutravail@travail.gov.pf – www.directiondutravail.gov.pf

Les fiches pratiques mises en ligne sur le site de la direction du travail sont destinées à des informations synthétiques. Ces informations n'ont pas valeur légale ou réglementaire. Pour plus de précision, se reporter aux textes officiels susmentionnés.